



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil. le 17 août 2022

CLASSIFICATION CHEMINOTS CONTRACTUELS

VICTIMES DE L'ACCORD

Plus de 22 000 cheminots contractuels ont reçu la notification de leur nouvelle classification.

Déqualifications, déroulements de carrière et parcours professionnels contraints... les effets de la transposition à la SNCF du volet classification de l'accord de branche sont multiples.

La CGT est aux côtés des cheminots pour organiser des démarches collectives afin de combattre cette casse sociale.

Sous couvert de l'accord conclu entre le patronat de la branche ferroviaire, l'UNSA, Sud-Rail et la CFDT, la direction SNCF liquide les droits des cheminots contractuels pour leur imposer la jungle sociale.

UN DISPOSITIF DE DÉCLASSIFICATION

La transposition de la classification de branche se traduit par l'affectation de chaque cheminot à une classe (qualification) et à un emploi en lien avec le poste occupé au moment de la transposition.

Si la direction détermine la classe des cheminots au statut en lien avec leur qualification, **elle détermine la classe des cheminots contractuels en fonction de l'emploi qu'ils exercent.**

C'est la classe de l'emploi tenu qui détermine la classe du cheminot contractuel.

Un outil de *dumping* social que les directions des SA du GPU SNCF ne manquent pas d'utiliser massivement.

Elles ont ainsi sous-évalué une grande partie des emplois afin de déclasser ou sous-classer les cheminots contractuels.

C'est le cas dans tous les métiers et singulièrement dans les métiers du Matériel, de l'Équipement, de la Circulation, de la Traction ou du Commercial.

Considérer l'emploi tenu pour déterminer la classification des cheminots contractuels, c'est nier la qualification réelle de ces cheminots, qui résulte notamment des diplômes, des savoirs et savoir-faire acquis tout au long de la carrière.

D'ailleurs, la direction prévoit de positionner au recrutement tous les cheminots à la classe 1, la plus basse classe du nouveau système de classification, jusqu'à la validation de leur formation et la tenue réelle du poste.

Pour la CGT, la qualification appartient au salarié, pas au poste !

DES DÉROULEMENTS DE CARRIÈRE CONTRAINTS

Dès la validation de l'accord de branche, la direction du GPU SNCF s'est empressée d'abroger les référentiels reprenant des dispositifs de progressions professionnelles automatiques et les règles collectives de promotion pour les cheminots contractuels.



Le 1^{er} juillet 2022, elle a effacé toutes les garanties collectives en matière de déroulement de carrière en abrogeant le « Dictionnaire des filières » et ses déclinaisons pour les cheminots contractuels.

Elle est allée jusqu'à déboulonner le Statut afin de supprimer les dispositions qui concernaient une partie des cheminots contractuels.

Les règles collectives sont effacées. C'est le règne de l'arbitraire.

Si pour chaque emploi, une plage de deux ou trois classes est reprise dans l'accord de branche, ce sont les directions qui décident du positionnement des cheminots contractuels dans cette plage de classes.

Ainsi, lors de la transposition de l'accord de branche, la direction a quasi-systématiquement positionné les cheminots contractuels sur la classe la plus basse de l'emploi, sans aucun critère objectif.

LES MESURES LIÉES À LA PÉNIBILITÉ MENACÉES

Par le jeu de la transposition, la direction a sorti administrativement de nombreux cheminots contractuels de la liste des métiers à pénibilité avérée.

Ces cheminots ne sont plus éligibles à l'ensemble des mesures mises en place pour lutter contre la pénibilité et des droits qui y sont attachés (dispositifs spécifiques de cessation progressive d'activité, surveillance médicale, etc.).

Dans le cadre de la transposition à la SNCF de l'accord de branche, la direction a mis en place un processus de traitement des réclamations individuelles des cheminots soumis à la validation hiérarchique et l'instauration de commissions de recours complètement creuses.

La CGT propose de construire des réponses et des mobilisations collectives pour gagner un Statut social de haut niveau.

En ce sens, nous revendiquons pour les cheminots (contractuels et statutaires) :

- Une grille des salaires unique ;
- Une définition claire des métiers et des filières pour contrer la polyvalence à outrance ;
- Des garanties sur le déroulement de carrière non soumises à l'arbitraire patronal (avancement automatique, formations qualifiantes, instances paritaires, accès à la qualification ou collège supérieur non-discriminatoire basé sur l'expérience, l'ancienneté et la formation, etc.) ;
- La reconnaissance des diplômes, des formations et de l'expérience au recrutement et en cours de carrière ;
- Une égalité de traitement entre les filières.

Face à la casse sociale, la CGT appelle les cheminots à contacter rapidement les syndicats locaux et leurs représentants CGT pour organiser la lutte, contrecarrer les velléités de la direction et gagner un statut social de haut niveau pour tous les cheminots.

**PLUS FORT ENSEMBLE,
AVEC LA CGT !**